

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Waterville tenue le 29 mai 2023 à 17h30, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2  
Karl Hunting, conseiller au siège no 3  
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4  
Véronique Blais, conseillère au siège no. 5  
René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Est absent :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 17h30 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Embauche employé d'été – salarié temporaire
- 4.0 Questions des contribuables
- 5.0 Levée de l'assemblée

5407-2023-05-29

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité



D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

5408-2023-05-29

### **EMBAUCHE EMPLOI D'ÉTÉ – SALARIÉ TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a besoin de combler des travaux d'été par l'embauche de personnel supplémentaire;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher comme employé d'été :

Département Voirie :

Monsieur Mattéo Henry et de l'affecter aux travaux de voirie du 29 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Cette période peut varier selon les besoins. Les heures de travail peuvent varier de 35 à 40 heures par semaine. Les conditions de travail sont indiquées dans la convention collective – Entente #1.

### **QUESTION DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable présent.

5409-2023-05-29

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Bessette  
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 17h40.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Dupuis, mairesse

\_\_\_\_\_  
Nathalie Isabelle, directrice générale

